

Directeur/ Directrice Territorial(e) (départements 75-94) - Association Entraide Union

Créée en 1954, l'Entraide Union est une association loi 1901 intervenant dans le secteur social, médico-social et sanitaire. Elle regroupe près de 60 établissements qui accueillent des personnes de tous âges, en grande difficulté ou en situation de handicap, ainsi que des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.

L'Association est reconnue d'intérêt général. Elle regroupe 1 500 professionnels, agissant auprès de 4 000 bénéficiaires, pour un budget annuel de 100M€. Elle est reconnue d'utilité publique et travaille en partenariat étroit avec les Agences régionales de santé et Conseils départementaux ainsi qu'avec les acteurs des secteurs d'intervention.

En soutien des 60 établissements et services, l'association structure depuis 2 ans un échelon territorial, à la fois coordinatrice et facilitatrice entre les établissements et le Siège. Le directeur territorial travaille en équipe avec un responsable ressources humaines territorial.

Le Siège regroupe la direction-métier et les fonctions-supports organisées en 3 pôles : Juridique et Ressources humaines (JRH), Finances et Systèmes d'information, Travaux et Patrimoine. Le pôle Juridique et Ressources agit en relation fonctionnelle avec les directeurs territoriaux et les responsables ressources humaines de chacun des 5 territoires.

Le poste de directeur territorial 75-94 regroupe 9 établissements et services définis ci-dessous :

- 1 IMP et SESSAD situé à Paris 10^{ème}
- 1 IME situé à Paris 18^{ème}
- 1 CAMSP et ses antennes à l'hôpital Trousseau notamment situé à Paris 12^{ème}
- 1 hôpital de jour situé à Paris 12^{ème}
- 2 ESAT à Paris situés à Paris 12^{ème} et 14^{ème}.
- 2 Foyer à Paris situés à Paris 14^{ème} et 18^{ème}.
- 1 ESAT et 1 EA situé à Limeil Brevannes (94).

MISSIONS

Sous l'autorité hiérarchique directe du Directeur Général et en lien fonctionnel avec les directions du Siège, le Directeur de territoire est responsable du pilotage et de l'animation du territoire confié. Il est le lien privilégié entre la Direction Générale et les directions d'établissement du territoire dans le déploiement du projet associatif et des politiques à l'échelle de l'ensemble des établissements.

Il assure et coordonne les relations institutionnelles à l'échelle du territoire, notamment avec les financeurs ARS et Conseils départementaux. Il veille à la cohérence des actions des établissements dans une logique de parcours des personnes accompagnées.

Ses principales missions se décomposent comme suit :

- Encadrer et animer l'équipe de directeurs des établissements, ainsi que l'équipe des fonctions support du territoire, à terme.
- Assurer la présidence des CSE locaux de son territoire.

- Coordonner et animer la mise en œuvre et le développement du Projet associatif pluriannuel, du projet de Direction générale ainsi que le pilotage des projets de territoire.
- Dans le cadre du développement associatif, impulser une dynamique de changement et d'innovation en lien avec les besoins de la personne accompagnée et les établissements (création, extension, rénovation, etc..).
- S'assurer du respect des calendriers de reporting demandés par le siège, des procédures et délais réglementaires ainsi que la bonne utilisation des outils et procédures territoriaux et associatifs dans les champs suivants : suivi de l'activité et de l'accompagnement, gestion financière et des RH, démarche qualité, gestion du patrimoine et du SI.

PROFIL

- Connaissance de l'environnement institutionnel et des réformes actuelles dans le secteur du handicap.
- Connaissance et maîtrise du cadre légal et réglementaire des ESSMS.

- Savoir-faire et compétences techniques :

- Capacité à travailler en équipe et au sein d'un Comité de Direction.
- Autonomie et rigueur dans l'analyse, l'aide à la décision, la mise en œuvre des projets et le management opérationnel.
- Maîtrise de la gestion quotidienne de plusieurs ESSMS.
- Aptitude au management d'équipes pluridisciplinaires (+60 ETP) et à la délégation => fédérer, accompagner et contrôler.
- Capacité à conduire plusieurs projets simultanément.
- Connaissance des dispositions du droit de travail.

- Savoir-être :

- Sens des responsabilités et leadership.
- Appétence pour les politiques publiques de l'Autonomie, du social et du médico-social.
- Aptitude à l'écoute, au dialogue et au travail d'équipe, capacité à négocier et à communiquer.
- Discrétion professionnelle, devoir de réserve et déontologie.

FORMATION / EXPERIENCE

- Diplôme exigé : type CAFDES ou Master 2 (niveau 7) type MOSS ou D3S.
- Expérience réussie de 5 ans minimum dans la direction de plusieurs établissements du secteur médico-social et principalement sur le champ du handicap.
- Bonne connaissance de la région Ile-de-France.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Poste en CDI à temps plein, statut cadre.
- Poste basé à Paris.
- Disponibilité pour des déplacements réguliers sur le territoire et au siège à Cachan.
- Rattachement hiérarchique : Direction Générale de l'Entraide Union.
- Rémunération selon la convention collective 66 et expérience ou conditions statutaires pour les détachements FP.
- Poste ouvert aux candidatures internes, externes et détachement de la fonction publique.